

# ENSD

Admissibilité à la demande  
d'inscription et documents  
requis

En vigueur : le 1<sup>er</sup> mars 2020  
Sujet à modification



## Table des matières

---

Admissibilité à la demande d'inscription .....	3
Documents requis .....	4
Documents à soumettre par le demandeur .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Pièce d'identité gouvernementale avec photo .....	4
Différence de nom .....	4
Changement de nom.....	5
Documents à envoyer directement par l'université au BNED .....	5
Définitions.....	6
Nom légal.....	6
Documents notariés.....	6
Traduction des documents .....	6
Formulaire de documents requis pour l'ENSD .....	8

## Admissibilité à la demande d'inscription

---

Pour être admissible à l'Examen national des spécialités dentaires (ENSD), vous devez être inscrit à un programme ou avoir complété un programme de spécialité dentaire reconnu auprès de la CADC ou de la CODA conformément aux Règlements du BNED. Le programme de spécialité dentaire doit être affilié avec une université autorisée par le gouvernement à octroyer des diplômes. Vous devez détenir un diplôme DDS/DMD ou l'équivalent.

La spécialité dentaire doit être reconnue comme une spécialité au Canada. La durée du programme auquel vous êtes inscrit, ou que vous avez complété doit être la suivante :

Programme de spécialité agréé	Durée du programme*
Santé dentaire publique	2 ans
Orthodontie	2 ans
Endodontie	2 ans
Dentisterie pédiatrique	2 ans
Radiologie buccale et maxillo-faciale	3 ans
Parodontie	3 ans
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	4 ans
Prosthodontie	2 ans
Médecine buccale/pathologie buccale	3 ans

\*Années universitaires consécutives à temps plein

La date d'obtention de votre diplôme ou la date prévue d'obtention de votre diplôme sera vérifiée directement avec l'université que vous avez sélectionnée lors de la demande d'inscription. Si l'information sur l'obtention de votre diplôme n'est pas confirmée au moins 15 jours avant la date d'examen, votre inscription à l'examen sera annulée et les droits de désistement seront appliqués.

Le Formulaire d'inscription avec considérations spéciales est requis s'il s'est écoulé plus de 60 mois depuis la date d'obtention de votre diplôme. Le formulaire est disponible pour téléchargement sur le [site Web du BNED](#) et énonce toutes les exigences.

## Documents requis

---

Après avoir reçu les documents énumérés ci-dessous, le BNED vérifiera votre admissibilité auprès des représentants de l'université. Tous les documents doivent répondre aux critères énoncés dans la section des définitions de ce document.

Si les documents fournis ne sont pas initialement rédigés en anglais ou en français, vous devez également soumettre une traduction mot-à-mot exacte du document.

### Documents à soumettre par le demandeur

#### Pièce d'identité émise par le gouvernement avec photo

Vous devez soumettre une photocopie notariée de votre pièce d'identité émise par le gouvernement avec photo, en anglais ou en français.

La pièce d'identité doit inclure votre :

- nom légal (votre document doit indiquer votre nom exactement comme il apparaît sur votre profil en ligne);
- date de naissance;
- photo;
- signature (tous les documents du BNED, y compris les formulaires et les examens, doivent être signés exactement comme sur la P.ID)

La pièce d'identité doit être :

- valide (non périmée);
- émise par une autorité gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou nationale.

Les types acceptables de pièce d'identité sont :

- un permis de conduire délivré par une province ou un territoire canadien;
- un passeport canadien;
- un passeport étranger qui répond aux exigences;
- une carte d'identité provinciale ou territoriale canadienne.

#### Différence de nom

Si votre nom légal actuel est différent du nom qui apparaît sur les documents soumis sur votre profil en ligne, vous devez fournir un document supplémentaire pour prouver votre identité. Ce document doit inclure :

- votre ancien nom au complet;
- votre nom actuel;
- la raison du changement/différence de nom;
- la date du changement/différence de nom;

Les types de documentation acceptables incluent :

- une photocopie du certificat de mariage pour un changement de nom suite à un mariage;
- une photocopie notariée du document de changement légal de nom, ou

- une déclaration sous serment originale attestant la différence dans votre nom pour une raison autre qu'un changement légal de nom. Par exemple, une faute d'orthographe sur les documents délivrés par l'université, une pratique culturelle, des abréviations, etc.

### Changement de nom

Si vous devez changer le nom sous lequel vous êtes inscrit auprès du BNED, vous devez vous procurer le Formulaire de demande de changement de nom, qui peut être téléchargé à partir du site Web du BNED. Les documents et le formulaire doivent être soumis au BNED par la poste ou par messagerie.

### Preuve du programme DMD

Pour confirmer que vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire en médecine dentaire d'au moins quatre ans, vous devez présenter l'un des éléments suivants :

- une photocopie notariée de votre dossier universitaire. Le dossier universitaire final doit indiquer la date à laquelle le diplôme a été délivré. Un relevé de notes intermédiaire ne comprendra pas la date d'obtention du diplôme et n'est pas acceptable.

OU

- votre numéro de certificat BNED

### Documents à envoyer directement par l'université au BNED

Un dossier scolaire officiel original des programmes de spécialité dentaires doit être envoyé directement au BNED dans une enveloppe scellée une fois le programme terminé. Le dossier scolaire final doit indiquer la date de la remise du diplôme. Un dossier scolaire provisoire n'indiquera pas la date de la remise du diplôme et n'est donc pas acceptable.

Le BNED se réserve le droit, en tout temps, d'exiger des documents supplémentaires pour vérifier l'admissibilité à l'ENSD.

## Définitions

---

### Nom légal

Votre nom légal est le nom sous lequel vous êtes inscrit auprès d'une autorité gouvernementale. Il s'agit du nom figurant sur votre carte d'identité provinciale canadienne ou votre passeport. Les demandeurs doivent inscrire un nom légal complet et exact sur leur demande d'inscription, et ils doivent maintenir et mettre à jour ce nom au besoin.

### Documents notariés

Les documents doivent être authentifiés et notariés par un notaire, un avocat, ou un commissaire à l'assermentation et ils doivent répondre aux critères suivants :

- Le responsable de la notarisation doit faire une photocopie du document original. Ne photocopiez pas le document vous-même.
- Le document doit porter le sceau original et la signature à l'encre du responsable de la notarisation.
- Un sceau ou une déclaration notariée en anglais ou en français doit être inclus, indiquant que le document est une copie authentique du document original vu par le notaire, l'avocat ou le commissaire à l'assermentation qui a notarié le document. Les déclarations traduites ne sont pas acceptées.
- Le sceau original doit afficher les titres de compétence du responsable de la notarisation y compris le nom et le titre complets du responsable de la notarisation, en anglais ou en français. Les sceaux traduits ne seront pas acceptés.
- Aucun sceau original autre que celui du responsable de la notarisation doit apparaître sur la photocopie du document.

Une déclaration dans laquelle vous jurez que le document est une copie authentique de l'original et attestée par un notaire, un avocat, ou un commissaire à l'assermentation ne sera **pas** acceptée.

Si vous n'êtes pas en mesure de faire notarié les documents par un notaire, un avocat, ou un commissaire à l'assermentation local, dont les titres de compétences sont en anglais ou en français, vous pouvez obtenir une photocopie notariée de vos documents auprès d'un représentant du consulat canadien ou de l'ambassade canadienne.

### Traduction des documents

Un traducteur agréé est une personne ayant été évaluée par une autorité en traduction et titulaire d'un certificat délivré par une association de traducteurs reconnue par le gouvernement lui permettant d'effectuer des traductions légalement.

Les documents qui requièrent une traduction doivent être traduits par un traducteur agréé et doivent répondre aux critères suivants :

- Être une traduction originale. Les photocopies ou les copies notariées ne sont pas acceptées.
- Le traducteur agréé doit agraffer la traduction originale à une photocopie du document original ayant été traduit. Les documents papier agrafés ensemble ou qui ont été dégrafés ne seront pas acceptés.

- Le traducteur agréé doit apposer son sceau original, et ses initiales ou sa signature à l'encre sur chaque page.
- Le sceau original doit afficher les titres de compétences du traducteur agréé, y compris son nom au complet, son numéro de certification et son titre de traducteur agréé en anglais ou en français. Les sceaux traduits ne seront pas acceptés.

Les traductions ne seront **pas** acceptées si :

- Le paquet assemblé par le traducteur a été désassemblé pour une raison quelconque.
- Une traduction effectuée ou authentifiée par un représentant d'une université, ou une photocopie notariée d'une traduction ne sera pas acceptée. Au Canada, les membres et les candidats associés des associations de traductions ne sont pas agréés.

Ce formulaire doit être signé et soumis au bureau du BNED avec votre documentation.

# Formulaire de documents requis pour l'ENSD

Nom légal :

Identifiant du BNED :

Lisez attentivement, signez et soumettez cette page avec votre première soumission de documents requis. Ce formulaire et les documents requis doivent être reçus **au plus tard dans les dix jours ouvrables** après la date limite d'inscription. Vous devez signer TOUTE la documentation soumise au BNED exactement comme vous avez signé votre pièce d'identité gouvernementale.

Documents à soumettre par le demandeur :

- Le Formulaire de documents requis pour l'ENSD, signé et daté
- Une photocopie notariée d'une pièce d'identité avec photo valide émise par le gouvernement
- Une preuve de changement de nom ou de différence de nom, si nécessaire
- Preuve du programme DMD votre ancien numéro du BNED

--	--	--	--	--	--

Documents à soumettre par l'université au BNED :

- Une preuve d'obtention de diplôme tel qu'énoncé dans le Formulaire des documents requis

Tous les documents soumis au BNED deviennent la propriété du BNED et ne seront pas retournés. Les documents envoyés directement au BNED par une institution ou un organisme d'accréditation ne seront pas fournis au demandeur ou à un organisme tiers.

Le BNED se réserve le droit, en tout temps, d'exiger des documents supplémentaires pour vérifier l'éligibilité à participer au Processus d'équivalence de l'ENSD.

## Divulgation

Conformément aux Règlements du BNED, vous devez divulguer les renseignements si votre permis d'exercer la médecine dentaire, délivré par un organisme d'autorisation ou de réglementation en médecine dentaire, a été ou est suspendu ou annulé, ou si vous êtes en probation à la suite d'une décision rendue par les autorités régissant les autorisations d'exercer la médecine dentaire.

Sélectionner les déclarations applicables.

- Mon permis d'exercer la médecine dentaire n'a **jamais été** suspendu ou annulé.
- Mon permis d'exercer la médecine dentaire a **été** suspendu ou annulé.
- Mon permis d'exercer la médecine dentaire est actuellement en probation.

## Consentement

Je confirme avoir reçu, lu, et compris les exigences de demande d'inscription.

J'autorise la divulgation au BNED de mes renseignements scolaires, provenant de toutes les universités que j'ai fréquentées en vue de participer à l'ENSD du BNED.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date

